

CONSTITUTION DU DOSSIER DES CANDIDATS B.N.S.S.A.

FORMATION INITIALE

TARIF : 420 € BNSSA + 200 € Formation PSE1 = 620 €

CONSTITUTION DU DOSSIER AVEC :

- Une photocopie de la carte d'identité
- Une fiche de renseignements administratifs (modèle joint)
- Un certificat médical daté de moins de trois mois qui fera apparaître l'aptitude à la natation, l'acuité visuelle et l'acuité auditive (**n'utiliser que le modèle joint chez votre médecin**)
- Une photocopie des diplômes de formation secourisme :
 - ✚ PSE1 ou diplôme équivalent (AFCPSAM, CFAPSE...)
 - ✚ attestation de formation continue PSE1 de moins d'un an
- Une attestation de formation par l'organisme habilité (modèle joint)
- Pour les mineurs, une autorisation parentale (modèle joint)
- PALMES - MASQUE - TUBA (conseils : tuba à double évacuation, palmes Mares plana Super channel)

STAGE DU 21 OCTOBRE AU 2 NOVEMBRE 2019

à la Piscine de THIONVILLE

EXAMEN LE LUNDI 4 NOVEMBRE 2019

règlement à l'ordre du cdf57fnmns

RENOYER DOSSIER L'ADRESSE SUIVANTE :

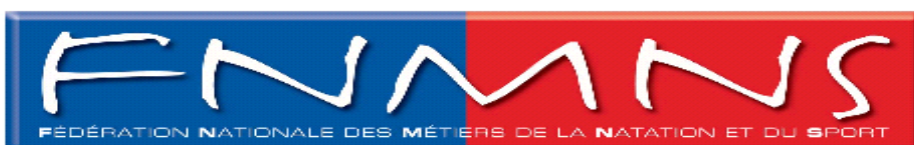
CDF 57 FNMNS PATRICK ARNOUX

13 RUE SAINT LADRE 57950 MONTIGNY LES METZ

IMPERATIF RETOUR DOSSIER COMPLET :

AVANT LE 1 octobre 2019

En cas d'échec à l'examen, vous aurez, moyennant la somme de 100€, la possibilité de participer à la session de préparation suivante ainsi qu'à l'examen qui la suivra.



CDF 57 - F.N.M.N.S.

Cdf57fnmns@gmail.com tph : 06 81 35 67 29 site : www.cdf57-fnmns.fr

N° Siret : 794 959 619 000 14- APE 8559B

INSEE : D 515 465 608 79 - N°déclaration d'activité : 41 54 02 67 954 statut SPO

N° Convention CRAM 154 09 00040 - Agrément préfecture 104 / 5

BNSSA
FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NOM :

Prénom :

Profession :

Sexe :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

N° de téléphone :

Diplômes scolaires et universitaires :

Situation professionnelle (préciser l'Administration de tutelle ou les références de l'employeur) :

Diplômes et brevets sportifs détenus :

Numéro, date et lieu d'obtention du Premiers Secours en Equipe de niveau 1(PSE1) :

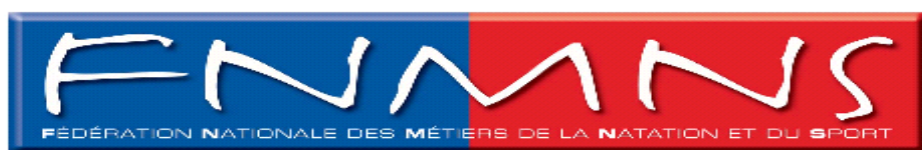
Date de la dernière formation continue PSE1 :

Numéro, date et lieu d'obtention d'autres mentions (CFAPSE, AFCPSAM, CFPSMS, PAE1, PAE2) :

Adresse mail :

Associations et organismes ayant préparé le candidat : CDF57 FNMNS

Date et signature



CERTIFICAT MEDICAL

Arrêté du 26 juin 1991 :

Un certificat médical établi **moins de trois mois avant la date de dépôt** du dossier est exigé pour tout candidat au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ou à l'examen de révision de ce brevet.

Je soussigné, Docteur en médecine certifie avoir examiné ce jour

Mr, Mme,

et avoir constaté qu'il/elle ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi que la surveillance des usagers des lieux de baignades.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

A

le

Signature et cachet OBLIGATOIRES :

Sans correction

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant de la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément :

Soit au moins : $3/10+1/10$ ou $2/10+2/10$

Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope le critère exigé est $4/10 +$ inférieur à $1/10$

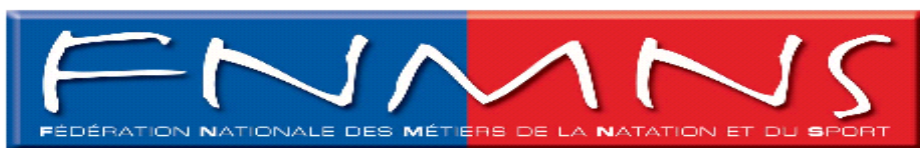
Avec correction

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil qu'elle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à $1/10$)

Soit une correction amenant une acuité visuelle de $13/10$ pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé avec un œil au moins de $8/10$

Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est $10/10$ pour l'autre œil corrigé.



CDF 57 – F.N.M.N.S.

Cdf57fnmns@gmail.com tph : 06 81 35 67 29 site : www.cdf57-fnmns.fr

N° Siret : 794 959 619 000 14 – APE 8559B

INSEE : D 515 465 608 79 – N°déclaration d'activité : 41 54 02 67 954 statut SPO

N° Convention CRAM 154 09 00040 – Agrément préfecture 104 / 57

ATTESTATION DE FORMATION

INITIALE

AU

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (BNSSA)

Réf : circulaire N°NOR/IOCE 11.29170.C du 25 octobre 2011

Je soussigné, Patrick ARNOUX, Responsable de la formation, atteste que

Mr, Mme,

a suivi une session de : formation initiale BNSSA

qui s'est déroulée du 21 OCTOBRE au 02 NOVEMBRE 2019

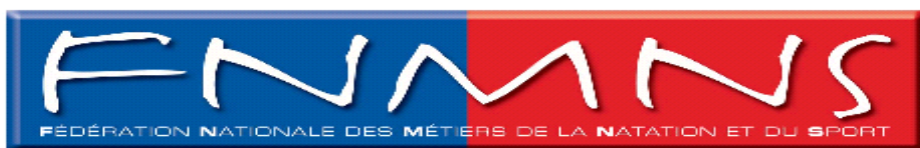
à THIONVILLE

et lui délivre, conformément à la circulaire de référence,

la présente attestation.

**Cette attestation permet au titulaire de se présenter devant un jury
d'examen de contrôle.**

Fait à Metz, le



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Mr, Mme,.....

demeurant :

agissant en qualité de (Père/Mère/Tuteur) autorise (mon fils/ ma fille)

Nom et prénom :

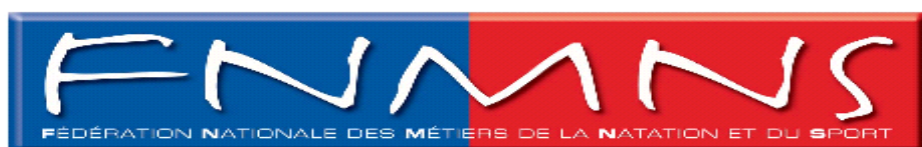
né(e) leà

à effectuer la formation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Date :

Signature :



CDF 57 – F.N.M.N.S.

Cdf57fmns@gmail.com tph : 06 81 35 67 29 site : www.cdf57-fmns.fr

N° Siret : 794 959 619 000 14 – APE 8559B

INSEE : D 515 465 608 79 – N°déclaration d'activité : 41 54 02 67 954 statut SPO

N° Convention CRAM 154 09 00040 – Agrément préfecture 104 / 57